

NUCLÉAIRE Fessenheim

EDF va en prendre pour vingt ans

Au titre de la «fermeture anticipée» de la centrale de Fessenheim, EDF a obtenu de l'État une rente, jusqu'en 2041, qui devrait se chiffrer en milliards d'euros. Les antinucléaires crient au scandale, contestant la durée de fonctionnement potentielle retenue par les deux parties.

Alors que la question des compensations fiscales pour les collectivités alsaciennes n'est toujours pas réglée, le gouvernement souhaitant faire preuve de créativité en la matière, EDF a signé avec l'État, le 27 septembre, un protocole d'indemnisation « au titre de la fermeture anticipée » de la centrale nucléaire de Fessenheim.

Un protocole qui, lui aussi, laisse une large place à l'imagination, mais devrait garantir à l'exploitant de confortables revenus pour les deux prochaines décennies.

Hormis les 400 millions d'euros prévus dans un premier versement et « correspondant à l'anticipation des dépenses liées à la fermeture de la centrale », le montant final de cette indemnisation restera longtemps l'objet de pures spéculations – certains acteurs locaux avancent des estimations de l'ordre de 4 à 5 milliards d'euros. Le protocole prévoit en effet une part variable correspondant aux « bénéfices qu'auraient apportés les volumes de production futurs, fixés en référence à la production passée de la centrale de Fessenheim, jusqu'en 2041 ».

EDF a basé sa demande d'indemnisation sur le fait que, si la centrale de Fessenheim

n'avait pas été arrêtée en 2020, sur décision de l'État, elle aurait (peut-être) pu produire de l'électricité durant vingt années supplémentaires, c'est-à-dire plus de 60 ans après sa mise en service progressive, en 1977.

Comme toutes celles du parc EDF, la centrale alsacienne a été conçue pour une durée d'exploitation de 40 ans, mais il n'existe pas, en France, de « limite d'âge légal » pour les centrales nucléaires. EDF a ainsi prévu un vaste programme d'investissement, le « grand carénage », évalué à 51 milliards d'euros, pour prolonger la durée d'exploitation de ses 58 réacteurs.

L'État « fait payer au contribuable la facture des errements d'EDF »

« Cette volonté de poursuivre l'exploitation au-delà de 40 ans n'est pas fondée sur des faits scientifiques. C'est une décision économique, pour exploiter au maximum les réacteurs, quitte à prendre des risques importants », estime le chercheur alsacien Thierry de Larochelambert, qui suggère de profiter du démantèlement de Fessenheim pour évaluer « la faisabilité d'un tel prolongement » (lire ci-dessous).

De leur côté, l'association Stop Fessenheim et le CSFR « s'insurgent », dans un communiqué commun, « contre le fait de faire payer au contribuable la facture des errements d'EDF et ce, jusqu'en 2041, alors que les sommes promises à l'électricien pourraient être utilement employées pour financer l'isola-



L'État versera une rente pour la « fermeture anticipée » de la centrale de Fessenheim jusqu'en 2041. Photo L'Alsace / Thierry GACHON

tion des logements, le développement des énergies renouvelables et la transition énergétique.»

Les antinucléaires rappellent l'historique des déboires techniques de la centrale, jusqu'aux récentes malfaçons découvertes sur ses générateurs de vapeur, et les risques qu'elle fait peser sur la région, ainsi que sur la plus grande nappe phréatique d'Europe. À leurs yeux, ces risques justifient une fermeture immédiate et excluent une compensation basée sur un quelconque manque à gagner.

Mais en France, « seule l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN) peut arrêter les centrales nucléaires pour raison de sécurité : l'État ne le peut plus, contrairement à ce qui s'est

passé en Allemagne », regrette Thierry de Larochelambert.

Pour expliquer, en 2012, sa décision de fermer Fessenheim, le président François Hollande n'avait d'ailleurs pas invoqué de motifs de sûreté, se contentant de désigner « la plus ancienne » centrale du parc nucléaire français.

Les coûts virtuels seront estimés sur la base des réacteurs similaires

Il avait fallu ensuite inventer, dans la loi de transition énergétique portée par Ségolène Royal en 2015, un plafond limitant la part du nucléaire dans la production électrique, afin d'obliger EDF à fermer une capacité équivalente à celle de l'EPR de Flamanville, avant son démarrage.

L'État n'avait donc guère d'arguments à opposer à la demande d'indemnisation d'EDF pour Fessenheim. Sans doute a-t-il cependant discuté l'hypothèse des vingt années de production supplémentaire. Le protocole d'indemnisation prévoit ainsi un « coefficient décroissant » à appliquer au manque à gagner de l'exploitant, au fil de quatre périodes « correspondant à des jalons réglementaires », auxquels aurait été soumise la centrale : 1^{er} mars 2021 (échéance théorique de la quatrième visite décennale) ; 31 décembre 2022 (date d'expiration de l'arrêté préfectoral autorisant la prise d'eau et le rejet dans le Grand canal d'Alsace) ; 1^{er} mars 2031 (échéance de la cinquième vi-

site décennale)...

Sollicités, les services centraux d'EDF n'ont pas communiqué d'estimation du manque à gagner total d'ici 2041. L'évolution des prix de marché de l'électricité est évidemment la principale inconnue, surtout à si long terme, et plutôt que de se baser sur les moyennes passées de la centrale de Fessenheim en ce qui concerne les coûts à déduire du chiffre d'affaires, le groupe évoque ceux qui seront « observés sur le parc 900 MW » (la puissance de Fessenheim).

Il faudra donc bel et bien attendre 2041 pour connaître la somme exacte payée à EDF par le contribuable français pour Fessenheim, en sus de sa facture d'électricité.

Olivier BRÉGEARD

Pour un « démantèlement scientifique »

« Si EDF prétend exploiter ses réacteurs jusqu'à 60 ans, il faut faire la preuve de la faisabilité d'un tel prolongement, ce qui n'est aujourd'hui aucunement garanti sur le plan scientifique. » Pour savoir qui, de l'exploitant ou de ses opposants, dit vrai à propos de la tenue des installations nucléaires dans la longue durée, Thierry de Larochelambert, professeur associé et chercheur au département énergie de l'institut FEMTO-ST (CNRS-UMR 6174), à Belfort, propose que le réacteur n° 1 de Fessenheim fasse l'objet d'un « démantèlement scientifique ». « Il servirait à l'étude du vieillissement des aciers, par des laboratoires de recherche européens : ils contrôlèrent chaque centimètre carré du réacteur, de manière à voir dans quel état réel se trouvent la cuve et toutes les pièces irradiées, après 40 ans d'exploitation. »

« Des incertitudes sur l'évolution des aciers »

Scientifique critique du nucléaire et militant précoce des énergies renouvelables, le chercheur alsacien rappelle que, dès les premières années d'exploitation de la centrale haut-rhinoise, « des inspections internes ont révélé des défauts dans les aciers des cuves, des fissures et

des zones de fortes concentrations de phosphore, de manganèse et de cuivre, donc plus fragiles ». « On savait que ces fissures avaient tendance à grandir sous l'effet des contraintes thermiques et du bombardement neutronique, qui conduisent également à la fragilisation généralisée des aciers. La structure interne des aciers évolue, ils deviennent de plus en plus sensibles – et davantage encore dans les zones ségréguées – aux chocs thermiques qui accompagnent les arrêts et redémarrages des réacteurs. Mais on ne sait pas quels endroits de la cuve sont le plus soumis au bombardement neutronique. Les éprouvettes qui sont placées dans le réacteur et qui sont relevées à chaque visite décennale donnent des renseignements sur l'endroit où elles sont placées, mais ce ne sont pas forcément les plus sensibles, et ces éprouvettes ne sont pas soumises à la même pression, aux mêmes contraintes. Il y a donc des incertitudes sur l'évolution des aciers. En cas d'incident, la nécessité d'un refroidissement brutal comporte des risques de casse, et donc d'accident majeur. »

Thierry de Larochelambert parle d'une « occasion unique » offerte par le démantèlement du plus vieux des réacteurs de 900 MW construits en France à partir de 1974. « Le manque de données mondiales dans ce domaine rend

ce projet plus qu'utile. Le réacteur n° 2, quant à lui, ferait l'objet d'un démantèlement de type commercial, comme EDF l'envisage, mais en cherchant l'exemplarité pour la sûreté du personnel, de la population et de l'environnement, afin que l'on connaisse enfin les vrais coûts du démantèlement d'un réacteur d'une telle puissance. EDF avance un coût d'environ 300 millions d'euros, alors que l'expérience des autres pays, pour des réacteurs de même puissance, montre des coûts d'environ 1 milliard. »

EDF reste maître des décisions

Ces idées concernant le démantèlement des réacteurs font partie des « Propositions pour la transition énergétique » que le chercheur a envoyées au préfet du Haut-Rhin en mars dernier, ainsi qu'aux principaux acteurs du « projet de territoire » post-nucléaire. Si Thierry de Larochelambert assure avoir eu des retours positifs, « de certains élus », de l'IRSN (Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire) et de ses collègues chercheurs du Rhin supérieur, la préfecture n'a fait qu'accuser réception. Sous le contrôle de l'ASN, EDF reste maître des décisions à prendre en matière de démantèlement, mais l'État actionnaire aurait les moyens de peser en faveur de ce projet, « qui pourrait être financé par l'Union européenne ».

Pas de retraite pour les militants

Marie-Reine Haug, Jean-Jacques Rettig, Raymond Schirmer, Jean de Barry, figures historiques du mouvement antinucléaire alsacien, se sont retrouvés pour commenter des images d'archives des années 70, notamment tournées par Solange Fernex. Ils y apparaissent dans le combat contre les centrales nucléaires de Fessenheim, Wyhl (Allemagne), Gösgen (Suisse).

« Il est plus important de regarder la réalité du présent et les perspectives qui se présentent au Rhin supérieur, souligne Jean-Jacques Rettig, fondateur en 1970 du Comité de sauvegarde de Fessenheim et de la plaine du Rhin (CSFR). Chaque jour qui reste avant l'arrêt définitif peut s'avérer fatal. Après l'arrêt des deux réacteurs se posera encore le problème de la sûreté des combustibles irradiés, qui resteront vulnérables dans les piscines de stockage, pendant plusieurs années (NDLR : les quelque 24 tonnes d'uranium enrichi et d'alliage de zirconium seront évacués en plusieurs étapes, jusqu'à fin 2022). Il y a aussi ce projet fou de technocentre pour recycler les aciers contaminés des centrales démantelées. Il y a le projet d'EDF de petit réacteur compact (SMR, pour « small modular reactors »), moins cher, dont on peut craindre qu'il sera aussi moins sûr. EDF ne renonce pas au nucléaire et continue d'engloutir l'argent des contribuables et des consommateurs. Les vieux militants, comme les moins vieux, n'ont toujours pas de raison de prendre leur retraite ! » Jean de Barry confie « une inquiétude encore plus forte » aujourd'hui. « Le problème se pose de façon beaucoup plus globale, avec les atteintes à la biodiversité, le réchauffement climatique », constate l'ancien chercheur à l'Institut des neurosciences cellulaires et intégratives de l'Université de Strasbourg, désormais actif au sein d'Alsace Nature.